

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

Nanterre le, 16 juillet 2018

SA EDUNIVERSAL
20 Ter Rue De Bezons
92400 COURBEVOIE

**Service des requêtes
Lettre simple**

**Ordonnance n° 2018001095
Affaire: SA EDUNIVERSAL /**

Madame, monsieur, maître,

Vous trouverez, ci-joint, une expédition de l'ordonnance rendue dans l'affaire visée en références.

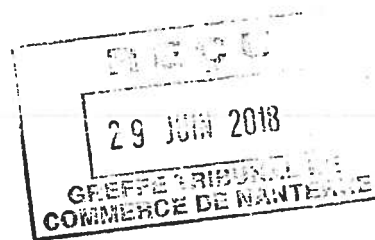
Veillez agréer, madame, monsieur, maître, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le greffier



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

SELAS STRATEYS
Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124
35011 RENNES CEDEX



Nos réf : 170095 – FBU/MLE/FP – EDUNIVERSAL / JURIDIQUE

2018001095

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE**

Monsieur le Président,

Monsieur Martial GUIETTE

ès qualité de Président Directeur Général de la société « **EDUNIVERSAL** »
Société anonyme en redressement judiciaire au capital de 568 897,25 €
Dont le siège social est sis 20 Ter rue de Bezons – 92400 COURBEVOIE
Immatriculée sous le numéro 399 207 729 auprès du RCS de NANTERRE

a l'honneur de vous exposer que :

- suite au jugement en date du 31 janvier 2018 prononçant la liquidation judiciaire de la société NOIR SUR BLANC (381 835 032 RCS NANTERRE), filiale de la société EDUNIVERSAL, et désignant M. Noël HURET, juge commissaire, Me Patrick LEGRAS DE GRANDCOURT, mandataire judiciaire en qualité de liquidateur, l'expert-comptable de EDUNIVERSAL ainsi que son Commissaire aux Comptes, ont souhaité revoir les comptes afin d'intégrer la baisse de la valeur de l'actif en résultant,
- contexte particulier renforcé par les jugements en date du 20 février 2018 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société EDUNIVERSAL d'une part, et à l'égard de la SASU TILD (808 094 247 RCS NANTERRE), filiale de la société EDUNIVERSAL, d'autre part, et désignant M. Noël HURET, juge commissaire pour exercer les fonctions prévues à l'article L621-9 du code de commerce, la SELARL FHB mission conduite par Me Gaël COUTURIER, administrateur judiciaire, avec pour mission d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, et Me Patrick LEGRAS DE GRANDCOURT, mandataire judiciaire pour exercer les fonctions définies à l'article L622-20 du code de commerce
- et en raison des difficultés d'ordre interne survenues au cours de l'exercice social clos le 30 septembre 2017 et depuis la clôture,
- une première requête en report du délai au cours duquel les comptes de l'exercice écoulé et clos le 30 septembre 2017 seront soumis à l'approbation de la collectivité des associés de la société EDUNIVERSAL vous a été adressée en date du 8 mars 2018, à la suite de laquelle et par Ordonnance en date du 16 mars 2018, ledit délai a été prorogé à la date du 30 juin 2018.

A ce jour et dans ce contexte particulier, les comptes clos au 30 septembre 2017 de ladite société n'ont pas encore pu être audités par le Commissaire aux Comptes et ne sont donc pas encore arrêtés de manière définitive par l'expert-comptable de la société.

Il apparaît que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui devait initialement se tenir en tout état de cause avant la fin du mois de juin 2018 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017, ne pourra se tenir dans le délai légal.

En ma qualité d'Avocat mandaté par la société, je sollicite donc qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger jusqu'au 31 octobre 2018 le délai au cours duquel les comptes de l'exercice écoulé et clos le 30 septembre 2017 seront soumis à l'approbation de la collectivité des associés de la société EDUNIVERSAL.

Je vous précise à toutes fins utiles que la procédure de convocation de l'Assemblée entraîne des délais complémentaires à la finalisation des comptes (le délai légal de parution d'un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires comprenant l'ordre du jour et le texte de l'ensemble des résolutions présentées par le Conseil d'Administration étant de 35 jours, compte tenu de la cotation des titres auprès d'EURONEXT ACCESS PARIS), outre la période estivale qui accentue les difficultés tenant à la préparation de l'Assemblée en question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

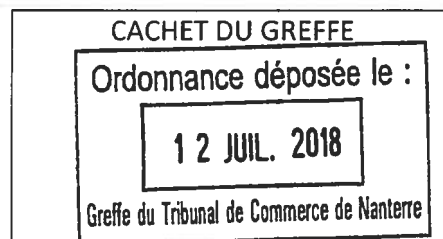
Fait à RENNES
Le 28 juin 2018

Maitre Frédéric BUROT
Avocat



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2018001095
Affaire : SA EDUNIVERSAL

ORDONNANCE

Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

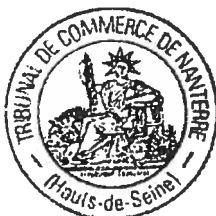
Vu les articles L 225-100 et R 225-64 du code de commerce (SA),

Prorogons jusqu'au **31 OCTOBRE 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **30 SEPTEMBRE 2017** de la société requérante **SA EDUNIVERSAL 20 TER RUE DE BEZONS 92400 COURBEVOIE (RCS NANTERRE 399207729)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 11 juillet 2018

Le greffier,
D. MESLE



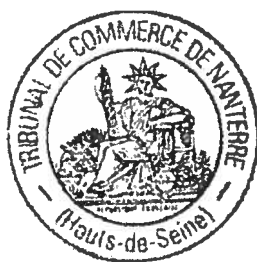
Le président, M. Frédéric DANA
Par délégalion
M. JF MAISONOBE

J.F. MAISONOBE

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. M...", is written to the right of the seal.

N° de rôle	2018O01095
Nom du dossier	SA EDUNIVERSAL
Délivrée le	16/07/2018

Quatrième et dernière page.

Greffé du tribunal de commerce de NANTERRE

4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX
Tél : 0891011111

www.infogreffe.fr

NANTERRE, le 16 Juillet 2018

RECEPISSE DE DEPOT

(Articles R. 123-102 du code de commerce et le cas échéant, R. 123-112 à R. 123-119 du code de commerce)

Numéro d'identification : 399 207 729
Numéro de gestion : 2014 B 09650
Forme juridique : Société anonyme
Dénomination : EDUNIVERSAL
Adresse : 20 Ter, RUE de Bezons
92400 COURBEVOIE

Le greffier soussigné constate avoir reçu en dépôt l'(les) acte(s) ou la(les) pièce(s) ci-après :

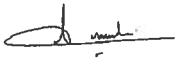
Numéro du dépôt: 77071
Date du dépôt: 16/07/2018

- *Acte en date du : 11/07/2018*

Ordonnance

Décision: Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes
2018O1095

Le Greffier,



RENNES

1 C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Atalante Champeaux
CS 91124
35011 RENNES Cedex

☎ 02 99 84 11 11
☎ 02 99 84 11 12
@ www.strateys.fr

PARIS

19, rue de Vintimille
75009 PARIS

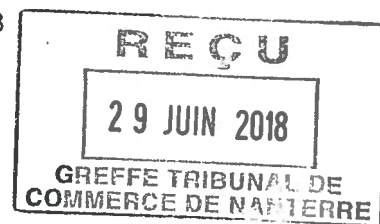
☎ 01 53 20 11 01
☎ 01 53 20 05 03

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Monsieur le Président

4 rue Pablo Néruda
3^e étage
92020 NANTERRE CEDEX

Rennes, le 28 juin 2018



AVOCATS ASSOCIES

Stéphane BOURDAIS
Frédéric BUROT
Benoît RUPIN
Etienne CHAVANES
Alix DOMAS-DESCOS

N/Réf : FBU/MLE/FP - 170095
Aff : EDUNIVERSAL / JURIDIQUE

AVOCATS

Edwige AVRIL-AUBIN
Marie CHAINAY
Mélanie LE LEUCH
Estelle ROUVRAIS
Florian PETIT

JURISTE

Nolwenn LANTRIN

CABINET GROUPÉ

Rachel CORILLION
Département Contentieux

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, sous ce pli, deux exemplaires originaux de la requête à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE en vue du report de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle devant approuver les comptes clos le 30 septembre 2017 de la société EDUNIVERSAL, société en redressement judiciaire, et le projet d'ordonnance y afférente.

Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce est joint aux présentes pour règlement des frais de Greffe.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.


Marie CHAINAY
Avocat à la Cour d'Appel de Rennes
mchainay@strateys.fr

Frédéric BUROT
Avocat à la Cour d'Appel de Rennes
fburot@strateys.fr